Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 14 juillet 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 1110

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Mohamed Azzouzi à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le dépassement des limites de capacité du bassin d'orage de Roodebeek lors des inondations survenues le 4 juillet à Woluwé-Saint-Lambert » 1110

Question d'actualité jointe de M. Michel Lemaire concernant « les conséquences de la forte pluie survenue le 4 juillet à Woluwé-Saint-Lambert » 1110

Question d'actualité jointe de M. Alain Adriaens concernant « les conséquences des récentes inondations à Woluwé-Saint-Lambert » 1110

— De M. Serge de Patoul à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les motifs de la grève des chauffeurs de bus de la STIB du 6 juillet 2000 » 1113

Question d'actualité jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen concernant « les conséquences de l'instauration des horaires d'été à la STIB » 1113

— De M. Joël Riguelle à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant « la publication d'un arrêté du 25 février 2000 autorisant l'engagement de personnel contractuel jusqu'au 31 décembre 2000 » 1115

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 14 juli 2000

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 1110

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Mohamed Azzouzi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de overschrijding van de capaciteit van het stormbekken van Rodebeek tijdens de overstromingen op 4 juli in Sint-Lambrechts-Woluwe » 1110

Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Lemaire betreffende « de gevolgen van de felle regens op 4 juli in Sint-Lambrechts-Woluwe » 1110

Toegevoegde dringende vraag van de heer Alain Adriaens betreffende « de gevolgen van de recente overstromingen in Sint-Lambrechts-Woluwe » 1110

— Van de heer Serge de Patoul aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de redenen van de staking van de buschauffeurs van de MIVB op 6 juli 2000 » 1113

Toegevoegde dringende vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « de gevolgen van de invoering van de zomerregeling bij de MIVB » 1113

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de bekendmaking van een besluit van 25 februari 2000 waarbij toestemming wordt verleend om personeel met een arbeidsovereenkomst in dienst te nemen tot 31 december 2000 » 1115

Pages

— De Mme Bernadette Wynants à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la diffusion éventuelle du quotidien gratuit « Métro » dans les installations de la STIB » 1116

SCRUTINS SECRETS :

— Scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats :

• à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 22 janvier 2000) 1117

• à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 16 mars 2000) 1118

VOTES NOMINATIFS :

— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance contenant le premier ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n^os A-104/1 et 2 — 1999-2000) 1119

— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance contenant le premier ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n^os A-105/1, 2 et 3 — 1999-2000) 1121

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (n^os A-106/1 et 2 — 1999-2000) 1122

— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de recommandations relative aux contrats de sécurité et de société (n° A-118/1 — 1999-2000) 1123

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 7 octobre 1993 organique de la revitalisation des quartiers (n^os A-112/1 et 2 — 1999-2000) 1124

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance instituant le Service régional pour la revitalisation des quartiers fragilisés (n^os A-113/1 et 2 — 1999-2000) 1124

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale relatif à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (n° A-99/1 — 1999-2000) 1125

Blz.

— Van mevrouw Bernadette Wynants aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de eventuele verspreiding van de gratis krant « Metro » in de MIVB-stations » 1116

GEHEIME STEMMINGEN :

— Geheime stemmingen met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten :

• voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 22 januari 2000) 1117

• voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 16 maart 2000) 1118

NAAMSTEMMINGEN :

— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende de eerste aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 (nrs. A-104/1 en 2 — 1999-2000) 1119

— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende de eerste aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 (nrs. A-105/1, 2 en 3 — 1999-2000) 1121

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van het Wetboek van de met de inkomstenbelastingen gelijkgestelde belastingen (nrs. A-106/1 en 2 — 1999-2000) 1122

— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het voorstel van aanbevelingen betreffende de veiligheids- en samenlevingscontracten (nr. A-118/1 — 1999-2000) 1123

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 7 oktober 1993 houdende organisatie van de herwaardering van de wijken (nrs. A-112/1 en 2 — 1999-2000) 1124

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot instelling van de Gewestelijke Dienst voor de herwaardering van de kwetsbare wijken (nrs. A-113/1 en 2 — 1999-2000) 1124

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat, het Vlaams, het Waals en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de beheersing van de gevaren van zware ongevallen waarbij gevaarlijke stoffen zijn betrokken (nr. A-99/1 — 1999-2000) 1125

Pages

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution modifiant la résolution portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune adoptée le 31 mars 2000 (nº A-111/1 — 1999-2000) 1125

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. François Roelants du Vivier à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « les projets d'autonomie fiscale en Flandre et l'attitude de la Région bruxelloise dans ce débat » et de l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « l'autonomie fiscale et le financement de la Région de Bruxelles-Capitale » 1126

Blz.

— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie tot wijziging van de resolutie tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, aangenomen op 31 maart 2000 (nr. A-111/1 — 1999-2000) 1125

— Naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer François Roelants du Vivier tot de heer Jacques Simonet, ministervoorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de plannen van fiscale autonomie in Vlaanderen en de houding van het Hoofdstedelijk Gewest ten aanzien van die kwestie » en de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de financiële autonomie en de financiering van het Hoofdstedelijk Gewest » 1126

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 u.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 14 juillet 2000 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 14 juli 2000 (namiddag) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence: Mmes Françoise Bertieaux, Isabelle Gelas, Marguerite Bastien, MM. Didier van Eyll, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Dominiek Lootens-Stael et Mohamed Daïf, empêchés.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevr. Françoise Bertieaux, Isabelle Gelas, Marguerite Bastien, de heren Didier van Eyll, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Dominiek Lootens-Stael en Mohamed Daïf, verhinderd.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN «DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER HET GRATIS OPENBAAR VERVOER VOOR BRUSSELSE 65-PLUSSERS»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR «LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES BRUXELLOIS DE PLUS DE 65 ANS»

De Voorzitter. — Ik stel vast dat de heer Vandenbossche die een dringende vraag wenst te stellen, niet aanwezig is. Ik stel voor dat hij zijn vraag omzet in een schriftelijke vraag. *(Instemming.)*

M. Vandenbossche n'étant pas présent, je propose que sa question d'actualité soit transformée en question écrite. *(Assentiment.)*

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED AZZOUZI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR «LE DEPASSEMENT DES LIMITES DE CAPACITE DU BASSIN D'ORAGE DE ROODEBEEK LORS DES INONDATIONS SURVENUES LE 4 JUILLET A WOLUWE-SAINT-LAMBERT»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED AZZOUZI TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER «DE OVERSCHRIJDING VAN DE CAPACITEIT VAN HET STORMBEKKEN VAN RODEBEEK TIJDENS DE OVERSTROMINGEN OP 4 JULI IN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL LEMAIRE SUR «LES CONSEQUENCES DE LA FORTE PLUIE SURVENUE LE 4 JUILLET A WOLUWE-SAINT-LAMBERT»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE OVER «DE GEVOLGEN VAN DE FELLE REGENS OP 4 JULI IN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ALAIN ADRIAENS SUR «LES CONSEQUENCES DES RECENTES INONDATIONS A WOLUWE-SAINT-LAMBERT»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS OVER «DE GEVOLGEN VAN DE RECENTE OVERSTROMINGEN IN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Azzouzi pour poser sa question.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, comme vous le savez,

de fortes pluies se sont abattues, le 4 juillet dernier, sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert, provoquant encore d'importantes inondations à différents endroits de la commune.

Comme en 1986, 1992 et 1997, le quartier de Roodebeek n'a pas été épargné.

Aujourd'hui, il est difficile de comprendre pourquoi les pluies ont provoqué autant de dégâts, sachant qu'un bassin d'orage très coûteux — 600 millions, je crois — a été inauguré, il y a peu, et qu'il peut recueillir près de 33 mille mètres cubes d'eau. Le bourgmestre a d'ailleurs déclaré à la presse que le bassin avait atteint 90 % de ses capacités et qu'on avait frôlé la catastrophe.

J'ai plusieurs questions à vous poser, monsieur le ministre. Tout d'abord, si l'intensité de la pluie était indéniable, elle n'a duré que quelques minutes. Dès lors, pourriez-vous me confirmer que le bassin d'orage a bien atteint sa limite de saturation? Si oui, on peut se poser la question de savoir si la capacité est suffisante, surtout quand on sait que les averses récentes n'étaient pas comparables à celles de 1997, beaucoup plus importantes.

On peut aussi s'interroger sur l'utilité de ce très lourd investissement.

Par ailleurs se pose le problème de la vétusté des égouts et des réseaux d'égouttage communaux, même si cette question relève de la compétence des communes.

Je tiens à rappeler que, lors de la discussion budgétaire, vous nous aviez déclaré, monsieur le ministre, que la Région allait consacrer d'importants moyens financiers à l'amélioration de la qualité de ces réseaux communaux.

N'a-t-on pas inversé les priorités en privilégiant la réalisation de ces travaux de grande envergure, qui, manifestement, n'ont pas servi à grand-chose?

J'attends avec impatience les réponses à ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire, pour poser une question jointe.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, mes questions iront dans le même sens que les précédentes. Le bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert a effectivement déclaré que le bassin d'orage avait été rempli à 90 % et qu'on avait frôlé la catastrophe.

Monsieur le ministre, confirmez-vous les dires de ce bourgmestre que vous connaissez bien?

Comme l'a dit mon collègue, nous avons subi de fortes pluies, mais de courte durée. Dans le même ordre d'idées, en prévision d'un orage très fort et de longue durée, faudrait-il doubler, voire tripler la capacité du bassin d'orage, en tenant compte de risques bien plus élevés? Faut-il parallèlement prévoir un plan d'évacuation des habitants?

En outre, puisque ce débat implique un mélange de compétences régionales et communales, estimez-vous, monsieur le ministre, que, pour ce qui vous concerne, des améliorations techniques devraient être apportées ou, au contraire, pensez-vous que cette problématique relève d'un autre pouvoir?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser une question jointe.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, ma première interrogation concerne la quasi-saturation du bassin d'orage lors de pluies qui n'étaient certainement pas exceptionnelles. A mes yeux, un problème de mauvaise gestion du débit des eaux en temps réel se pose certainement. Il me revient que l'on aurait peut-être dérivé l'eau de pluie vers le bassin d'orage dès le début des averses; dès lors, les 33 000 m^3 du bassin ont pratiquement été remplis.

La gestion du débit de l'eau de pluie est une compétence totalement régionale. Les experts en charge sont peut-être dans l'impossibilité de gérer de tels phénomènes car il n'existe pas de réseau de mesure des débits dans les égouts communaux situés en amont et peut-être également dans ceux situés en aval.

Je me souviens que, voici quelques années, la Région avait développé un système de mesure en temps réel et avait télémétré les débits dans les égouts. Cet investissement a été abandonné pour de très mauvaises raisons.

Ne serait-il pas possible d'améliorer la gestion de ces phénomènes en développant des outils de mesure des débits dans cette zone de la Région bruxelloise?

J'en viens à ma deuxième question. Un bassin d'orage a pour but de gérer les problèmes en aval; dans ce cas-ci, il n'y a pas eu d'inondation en aval. Le problème se pose en amont. Or, plus de 600 millions ont été investis dans ce bassin d'orage, mais rien n'a été prévu au niveau des conduites amenant les eaux pluviales à ce bassin. Leurs dimensions trop réduites et donc une capacité de débit trop faible ont entraîné le phénomène auquel on a assisté: les eaux de pluie n'ont pas été amenées assez rapidement au bassin, débordement en amont avec caves inondées et quartier durement éprouvé.

Je sais que la Région a prévu un montant de 80 millions pour réaliser des études sur les égouts communaux. Etant donné la répartition des kilomètres de voiries, deux à trois millions seront consacrés à ceux de Woluwe. Ce n'est évidemment pas suffisant pour répondre au problème. Ne conviendrait-il pas de faire quelques investissements en urgence pour que les 600 millions dépensés pour le bassin d'orage ne l'aient pas été en vain, pour augmenter la taille des avaloirs, pour les nettoyer et pour prévoir des conduites d'amenée adéquates?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, à cette avalanche de questions, permettez-moi de répondre de la manière la plus complète possible et peut-être de dépasser le temps qui m'est imparti.

Mme la Présidente. — Je vous en prie, monsieur le ministre, c'est presque un mini-débat.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La première question de M. Lemaire est de savoir — c'est habituel avec lui — si un autre pouvoir que le nôtre est à même de mesurer les situations météorologiques. Certes, un autre pouvoir que le mien est capable de maîtriser la météorologie ...

M. Michel Lemaire. — Décidément, monsieur le ministre, vous ne comprenez jamais mes questions!

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Poli-

tique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Tous les experts météorologiques savent que les ouvrages humains — ce qui montre notre fragilité; notre scepticisme, notre soumission — n'apportent pas toujours de réponse aux événements et aux cataclysmes. Je l'ai toujours dit et je le répète: les bassins que nous construisons ne constituent jamais une réponse définitive et totale à ce qui pourrait nous tomber du ciel. Scientifiquement, un bassin d'orage n'est pas à même de rencontrer tous les cataclysmes.

Un autre expert, M. Adriaens, me dit que la pluie n'est pas exceptionnelle. Je sais que les Ecolos sont souvent plus scientifiques que les plus grands des scientifiques. J'ai donc interrogé l'IRM pour savoir pourquoi M. Adriaens avait cette opinion et l'IRM m'a répondu de manière tout à fait scientifique, qu'il était impossible de dire si oui ou non la pluie avait un caractère exceptionnel.

M. Alain Adriaens. — C'était intuitif de ma part!

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Adriaens, vous qui êtes un grand scientifique, vous devriez savoir qu'il faut se méfier de l'intuition! Je vous renvoie d'ailleurs aux intuitions — très émotionnelles — de M. Lemaire.

L'IRM nous dit simplement qu'on s'est trouvé face à un phénomène important d'inondations. De toute façon, l'IRM n'a pas innové puisque toutes les télévisions étaient présentes pour montrer qu'il y a eu ce jour-là des inondations graves dans tout le pays, sauf à Bruxelles où il n'y a eu que quelque cas isolés. Il est exact qu'à Woluwe-Saint-Lambert, il y a eu des inondations, monsieur Azzouzi, qui étaient sans commune mesure avec celles qu'on a connues en 1986. La télévision a d'ailleurs rediffusé les images de cette année pour montrer ce qui se passait avant la construction du bassin d'orage et tous se sont exclamés: « Heureusement qu'il y a un bassin d'orage! »

Vous me posez tous les trois la question de savoir si cet ouvrage est utile. Je vous demande si vous savez ce qui se serait passé s'il n'avait pas existé. Sans ce bassin, 90 % de la retenue de 33 000 mètres cubes se seraient retrouvés dans les caves, dans les métros, dans les rues ...

Bien évidemment, le bassin d'orage a fait son œuvre. La question est de savoir si c'est l'ouvrage régional qui est en cause. En fait, non, c'est un problème purement mathématique et physique: lorsqu'un tuyau est bouché, il provoque un refoulement.

Le bassin d'orage n'était pas bouché puisqu'il n'a pas atteint sa capacité. Il a été à 90 % de sa capacité. Il pouvait donc encore accueillir des eaux résiduaires supplémentaires.

Que s'est-il donc passé? Les collecteurs communaux qui devaient amener cette eau étaient dans un état que je qualifierai peut-être de non-entretien, et c'est ce qui est à la base des inondations dans les caves. Je vois M. Lemaire noter cet élément. Pour un homme qui est aussi présent sur le terrain, il ne va tout de même pas me dire qu'il n'est pas au courant du courrier toutes boîtes qui a été envoyé par le bourgmestre, qui atteste que le bassin d'orage a fonctionné! Je le cite: « Enfin! Les installations régionales ont parfaitement fonctionné. » Il semble que la cause des débordements soit l'obturation des avaloirs de voirie par des débris végétaux provenant d'un lessivage du parc de Roodebeek sur lequel s'est concentré l'épicentre du phénomène climatique. »

Que veut-il dire par là, monsieur Lemaire? Il veut dire que c'est au niveau des avaloirs communaux et de l'entretien des égouts communaux qu'il y a un problème, qu'ils n'ont pas permis que toutes les eaux s'écoulent vers le bassin d'orage afin qu'il joue pleinement son rôle.

Je puis vous affirmer, messieurs, que le bassin d'orage a bien fonctionné, qu'il était en deça de sa capacité, que c'est un ouvrage utile. Hélas, monsieur Lemaire, il est faillible!

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Je remercie M. Gosuin pour les explications intéressantes qu'il nous donne. Il nous confirme que s'il y avait un orage important et qui dure, nous devrions prévoir un doublement ou un triplement de la capacité.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Ça, je ne l'ai pas confirmé! Comme vous m'interpellez sur un problème d'intérêt communal, je veux bien vous répondre de manière imagée, mais ne me faites pas dire scientifiquement ce qui n'est pas.

En réalité, la problématique des bassins d'orage n'est pas liée à la longueur de l'intempérie, mais bien à son intensité. Une intempérie très drue pendant un court laps de temps est plus dangereuse qu'une intempérie forte qui dure longtemps. Donc, si nous avions eu une forte intempérie de longue durée, il n'est pas dit que nous aurions connu une aggravation, on aurait peut-être même connu le contraire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — M. Gosuin a raison, madame la Présidente, il n'est pas dit que nous aurions connu une aggravation, mais il ajoute qu'il n'est pas dit que nous n'en aurions pas eu. Donc, nous sommes d'accord. Si, par malchance, nous avions eu une intempérie intense et très longue, concluez vous comme moi qu'il faudrait doubler ou tripler la capacité?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Bien sûr, s'il y avait eu un raz-de-marée de la mer du Nord jusqu'à nous, je ne pourrais rien y faire!

M. Michel Lemaire. — Si l'on tient compte des assertions de M. Désir et j'en appelle à vos compétences, ne faudrait-il pas supprimer les parcs?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Lemaire, vous êtes conseiller communal: posez donc la question à M. Désir. Si vous pensez que, dans l'intérêt des habitants, il faut supprimer les parcs, faites cette proposition! ...

M. Michel Lemaire. — Non, mais comme vous êtes un spécialiste de l'environnement, nous avons été très impressionnés par la qualité de votre réponse! ...

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Alors, je vais vous

répondre: il est incontestable que la multiplicité des parcs dans cette ville augmente la perméabilité du sol; cependant, les tempêtes entraînent des résidus de végétaux, ce qui obstrue des égouts qui peuvent devenir, *a contrario*, un complément à des situations d'inondation. Mais il est vrai qu'en règle générale, les parcs augmentent la perméabilité des sols.

Mme la Présidente. — En tout cas, cela vaut mieux que du béton!

La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je soutiens Mme la Présidente, je préfère les parcs au béton.

Je ne sais pas si c'est pour compenser l'absence de M. Simonet qu'en ce début de vendredi après-midi, M. Gosuin fait le numéro d'humoriste auquel nous sommes habitués!

Personnellement, je voudrais que l'on n'augmente pas la capacité de ce bassin d'orage; j'y suis hostile. Comme je l'ai indiqué dans ma question, j'estime qu'il y a moyen de travailler mieux, notamment par un réseau de télémesures des débits en temps de crues. Avec un tel moyen, il est possible de mieux valoriser et de rentabiliser l'outil.

J'aurais aimé que vous me répondiez que vous étudiiez cette possibilité en vue d'éviter des problèmes.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Nous avons inscrit 80 millions de francs pour ce faire.

M. Alain Adriaens. — C'est insuffisant.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Pour créer un réseau de télémesure précise, il faut avoir une connaissance précise des diamètres des égouts, des problèmes qui peuvent survenir concernant les embranchements et les raccordements, des entretiens à réaliser.

Il s'agit d'une compétence communale et la Région a prévu 80 millions.

M. Alain Adriaens. — Ces 80 millions constituent donc une première étape d'un réseau de télémesure?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Quand vous avez une connaissance du réseau, des diamètres, du circuit, des travaux à réaliser, vous pouvez effectuer un calcul des flux; ainsi, vous pouvez gérer, tant en amont qu'en aval, les phénomènes que vous énoncez.

M. Alain Adriaens. — Je suis heureux d'entendre que nous allons refaire ce que M. Laurent a déjà fait il y a dix ans: il existait un réseau de télémesure et il a été abandonné.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Je prends note de la réponse du ministre. Toutefois, si, d'après lui, il s'agit essentiellement d'un problème de réseau d'égouttage communal, je resterai attentif à ce que la Région fera dans les années qui viennent pour améliorer ce type de situation.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Azzouzi, cela étant, n'inversons pas les priorités. Au nom du Gouvernement, je suis prêt à aider les communes mais je ne suis pas prêt à m'y substituer.

L'entretien des égouts et des avaloirs reste bien une compétence communale; je ne voudrais pas qu'à chaque avaloir bouché, je sois interpellé en ce Parlement.

M. Mohamed Azzouzi. — Monsieur le ministre, j'ajouterai que les victimes sont toujours les habitants. Dans de telles situations, si les autorités pouvaient maintenir entre elles une coordination, les choses ne pourraient évoluer que dans le bon sens.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est ce que je fais en mettant 80 millions sur la table!

Mme la Présidente. — Il est vrai que si ce Parlement devait s'occuper de tous les problèmes communaux, nous n'aurions jamais fini.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SERGE DE PATOUL A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR «LES MOTIFS DE LA GREVE DES CHAUFFEURS DE BUS DE LA STIB DU 6 JUILLET 2000»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR «LES CONSEQUENCES DE L'INSTAURATION DES HORAIRES D'ETE A LA STIB»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SERGE DE PATOUL TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER «DE REDENEN VAN DE STAKING VAN DE BUSCHAUFFEURS VAN DE MIVB OP 6 JULI 2000»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER «DE GEVOLGEN VAN DE INVOERING VAN DE ZOMERREGELING BIJ DE MIVB»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul pour poser sa question.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, le 6 juillet 2000 a connu une grève sauvage des chauffeurs de bus à la suite du nouvel horaire qui leur était imposé.

Cette grève susciterait un long débat puisqu'elle doit nous pousser à réfléchir au problème de la sécurité des bus qui utilisent nos voiries. En effet, un horaire trop réduit pour les trajets pourrait inciter les chauffeurs à récupérer le temps perdu par un incident quelconque, à prendre certains risques et donc à engendrer des problèmes de sécurité.

A côté des multiples questions que ce phénomène fait naître, ma question d'actualité a pour unique objet de savoir s'il existe un système permettant aux chauffeurs d'autobus de jouir d'un laps de temps adéquat pour répondre aux horaires imposés, tout en ne prenant pas de risques en termes de sécurité routière.

En résumé, les horaires fixés ne sont-ils pas un tantinet excessifs? Si tel est le cas, le problème avec la direction de la STIB est bien réel.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question jointe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, ma question est d'actualité cyclique: elle peut être reposée chaque année, à la même période.

En effet, chaque année, au 1er juillet, il est constaté ce qui est le fruit d'une profonde erreur de réflexion de la STIB : vouloir absolument considérer que les vacances commencent pour tout le monde au 1er juillet. Pour en constater la conséquence, il suffit de se rendre sur les quais du métro. Celui-ci regroupe énormément de gens en provenance de tous les coins de Bruxelles. Il faut voir l'encombrement des rames et les temps d'attente!

Je n'ai jamais considéré comme une bonne solution de passer à ce régime d'horaire d'été dans la mesure où il est alors donné une mauvaise image du transport en commun. Tout le monde n'est évidemment pas parti en vacances. Elle repose donc sur un calcul faux, selon lequel on peut diminuer les fréquences et augmenter simplement la capacité de certaines rames.

J'ai été membre du conseil d'administration de la STIB; à la suite de plaintes du même genre, j'ai pu constater qu'on avait parfois ajouté un wagon, mais cela ne résout certainement pas tous les problèmes.

Je crois qu'une réflexion devrait être menée à votre niveau quant à savoir ce qu'il faut faire de ces horaires d'été. La réponse donnée parfois par la STIB est que beaucoup d'agents partent en vacances; comme une bonne proportion d'entre eux est d'origine étrangère, il faut leur accorder la possibilité de partir avec leurs enfants. Mais une série de professions connaissent des restrictions en matière de congés. Vous devriez donc mener une réflexion fondamentale sur le sujet.

Par ailleurs, il reste d'autres choses à dire. Les horaires d'été sont affichés avec deux jours d'avance; les usagers habituels ont donc quelque mal à s'y retrouver.

Monsieur le ministre, que pouvez-vous faire pour modifier une fois pour toutes ce système des horaires d'été, qui me semble abusif?

Mme la Présidente. — La parole est au ministre, M. Chabert.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je me permettrai de lire ma réponse, comme j'y suis autorisé, surtout après ce tournoi d'éloquence auquel il nous a été donné d'assister.

Je peux communiquer aux deux interpellants, en réponse commune, que, suite à l'instauration traditionelle des horaires d'été, à partir du 1er juillet, un certain nombre de chauffeurs de la STIB se sont mis en grève pour faire part de leur mécontentement en ce qui concerne la charge de travail au début juillet. Il s'agissait d'une action spontanée qui n'a pas été reconnue officiellement par les organisations syndicales de la STIB.

L'instauration des horaires d'été permet au personnel de la société de transport de prendre des congés bien mérités avec leurs familles à un moment où la circulation à Bruxelles diminue sensiblement. Nous le constatons.

La direction de la STIB est consciente que ces conditions de trafic pendant les mois de juillet et d'août ne sont pas identiques au fil des semaines et qu'elles varient par des facteurs extérieurs comme les soldes, le tourisme, les travaux, et autres.

Afin de pallier ce type de difficultés, certains renforts sont programmés.

La STIB s'engage à faire évaluer ces services programmés en tenant compte des circonstances du moment et avec la volonté de respecter les conditions élémentaires de sécurité et de travail pour le personnel, notamment au niveau du temps de repos.

Il n'est pas question d'y toucher.

Les pourparlers entre la direction et les grévistes ont reconfirmé la volonté de collaboration permanente entre les planificateurs de la régulation et le personnel de conduite, de même qu'un suivi journalier de la situation du trafic en temps réel.

Ainsi la STIB pourra défendre les intérêts de la clientèle et la qualité des services, tout en tenant compte des efforts des agents de conduite.

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le ministre, vous avez répondu à la question par rapport à la société, mais vous n'avez pas réellement évoqué le problème de la sécurité routière.

La question fondamentale que je vous pose est de savoir si, à un moment donné, dans les horaires imposés, on ne pousse pas les chauffeurs à prendre certains risques et à occasionner un risque accru pour la sécurité routière.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je crois y avoir répondu en disant que les temps de repos doivent être respectés.

Il est vrai que la circulation durant les mois de juillet et août se fait moins dense et qu'ainsi, les bus et les trams en surface, les autobus peuvent circuler plus rapidement. Le changement est important: automatiquement, on peut gagner du temps sur la ligne. Cela ne signifie pas qu'on diminue les temps de repos. C'est en tenant compte de cet élément que la programmation est établie. Donc, tout en respectant les temps de repos, la société peut parfois gagner en personnel. Il n'est absolument pas question de mettre en cause la sécurité.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le ministre, je voudrais simplement vous demander que l'on essaie d'objectiver au maximum les situations.

Je me réjouis d'entendre que la STIB compte étudier la problématique de la fréquentation pendant l'été; j'aimerais que l'étude soit menée à partir de comptages précis : si le secteur du bâtiment prend ses congés, c'est vrai qu'on peut constater diverses modifications en ville, c'est vrai que les écoles ne sont pas actives durant cette période. Mais tout cela ne veut pas dire que tous les jeunes sont en vacances et ne se déplacent plus dans Bruxelles. Peut-être même se déplacent-ils encore plus souvent à Bruxelles en bus, en tram et en métro à un moment où les parents ne sont pas là pour les conduire, comme cela se fait habituellement le matin pour se rendre à l'école.

Il conviendrait donc d'étudier la situation, chiffres à l'appui, et de sortir de cette énorme difficulté à apporter un changement aux habitudes, comme je l'ai connue quand je m'occupais de la STIB.

En outre, en ce qui concerne les changements envisageables, les membres du personnel de la STIB n'ont pas tous des enfants en âge scolaire. Des programmations de congé pourraient dès lors être établies, à l'instar de ce qui se pratique dans énormément d'industries, de bureaux, etc. Il suffirait de lisser sur une plus longue période les congés des agents du personnel que personne ne songe à remettre en cause.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, «SUR LA PUBLICATION D'UN ARRETE DU 25 FEVRIER 2000 AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2000»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER «DE BEKENDMAKING VAN EEN BESLUIT VAN 25 FEBRUARI 2000 WAARBIJ TOESTEMMING WORDT VERLEEND OM PERSONEEL MET EEN ARBEIDSOVEREENKOMST IN DIENST TE NEMEN TOT 31 DECEMBER 2000»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, j'ai sous les yeux une page du *Moniteur belge* que, comme tout un chacun, je parcours au petit déjeuner, daté du 13 juillet, qui m'a quelque peu surpris, d'où ma question visant à obtenir de plus amples informations.

En effet, à la date du 13 juillet 2000, le *Moniteur belge* publie un arrêté du Gouvernement du 25 février 2000 prévoyant l'engagement de personnel complémentaire, dont 4 ingénieurs et 3 attachés ingénieurs industriels, en vue de faire face à certaines obligations en termes de travaux publics. Mon propos n'est, certes, pas de critiquer la chose, dans la mesure où, hier encore, au cours du débat relatif à l'ajustement budgétaire, on déplorait le manque de personnel.

Ce qui m'a surpris, mais sans doute mon manque d'expérience en matière de fonction publique sera-t-il à l'origine de ma surprise, c'est que l'article 2 mentionne : « L'engagement des membres du personnel contractuel visé à l'article 1er (4 ingénieurs et 3 attachés) s'effectuera sous contrat à durée indéterminée, sans pouvoir toutefois aller au-delà du 31 décembre 2000. »

Aussi ai-je été surpris par cette mention et je voudrais savoir si cet engagement était justifié par une nécessité impérieuse et, par ailleurs, si cela correspond aux pratiques généralement admises dans la fonction publique.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Delathouwer, Secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, les 7 engagements contractuels ont été autorisés pour renforcer en priorité le Service de l'eau de l'AED de manière à faire respecter les impératifs européens en matière de traitement des eaux usées. Il s'agissait également de pourvoir au remplacement d'un ingénieur au service des Voiries et de doter le service de la politique des déplacements d'un technicien responsable de l'aménagement des pistes cyclables.

L'arrêté date du 25 février. La publication a été demandée au *Moniteur belge* le 1er mars. Le *Moniteur* n'a pu le publier que le 13 juillet. Ceci constitue un délai considéré comme normal par le *Moniteur*, surtout dans le contexte actuel où il y aurait depuis la nouvelle législature de très nombreuses demandes de publications.

Il faut savoir que 6 des 7 postes sont déjà pourvus.

Le choix s'est fait sur base soit de candidats envoyés par l'ORBEM, soit sur base des listes de réussite de la 1re épreuve d'examens de recrutements Selor.

Enfin, vous n'ignorez pas que le principe statutaire prévaut en fonction publique. Il n'est donc possible d'engager du personnel contractuel que dans des cas exceptionnels, et avec l'autorisation du Gouvernement. Cette autorisation ne peut pas être infinie, sinon on contournerait la règle statutaire. Il faut donc prévoir un terme à partir duquel la situation est réexaminée. Dans la pratique, toutes les autorisations d'engagement se font jusqu'au 31 décembre de l'année.

Cela signifie que l'autorisation est accordée pour recruter ces 7 personnes contractuelles jusqu'à la fin de l'année. Une fois celles-ci engagées, elles le sont sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, une question complémentaire. Si j'entends bien M. le secrétaire d'Etat, on a engagé, au cours de l'année 2000, des personnes qui pourront certainement travailler au-delà du 31 décembre 2000 pour assumer leur contrat. Qu'est-il prévu en termes de régularisation de ces engagements ?

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, chers collègues, dans le cas qui nous occupe, si nous avions proposé à des ingénieurs civils et industriels des contrats à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2000, nous n'aurions aucune chance d'avoir des candidats, bien entendu.

Donc, il est clair que ceux qui sont engagés dépasseront la date butoir du 31 décembre 2000. Entre-temps, nous demandons

de recruter de manière statutaire, en nous référant aux listes Selor. Par ailleurs, les contractuels pourront être engagés en attendant que l'on puisse recruter des statutaires. Les listes seront, en principe, finalisées dans les jours qui viennent, en ce qui concerne les recrutements futurs.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BERNADETTE WYNANTS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE «SUR LA DIFFUSION EVENTUELLE DU QUOTIDIEN GRATUIT «METRO» DANS LES INSTALLATIONS DE LA STIB»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BERNADETTE WYNANTS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP «OVER DE EVENTUELE VERSPREIDING VAN DE GRATIS KRANT «METRO» IN DE MIVB-STATIONS»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Wynants pour poser sa question.

Mme Bernadette Wynants. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, il y a quelques mois, je vous interrogeais à propos de l'attitude de la STIB à l'égard du projet du quotidien gratuit «Métro», quotidien qui devrait être distribué dans les gares et les stations de métro.

Vous m'aviez répondu à l'époque que, malgré quelques réserves, la STIB ne voulait pas fermer la porte et n'excluait pas de conclure un accord avec les opérateurs du projet, à savoir RUG, Roularta et Rossel. La presse a récemment annoncé que «Métro» allait être lancé à la rentrée et que ce quotidien serait effectivement distribué dans les installations de la SNCB et de la STIB.

Monsieur le ministre, un accord est-il intervenu entre les futurs éditeurs de «Métro» et la STIB, RUG et Roularta restant seuls en piste, puisque l'agence Rossel s'est retirée? Quelle serait la nature de cet accord, éventuellement en termes financiers, car j'imagine qu'il pourrait y avoir une compensation de la mise à disposition des installations de la STIB ? Cet accord pourrait éventuellement aussi comprendre un volet rédactionnel, car la toute première version du projet prévoyait qu'une page du quotidien allait concerner des informations relatives aux sociétés de transport, éventuellement aussi à toute une série de questions qui avaient posé problème au moment de l'annonce de ce projet. Toutes ces questions pourraient faire l'objet de cet accord. Je pense notamment à toute la problématique de l'enlèvement des exemplaires non distribués ou déjà lus de ce quotidien.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je peux communiquer à l'honorable membre que, jusqu'à présent, aucun accord entre les éditeurs du quotidien «Métro» et la STIB n'est intervenu, ni signé.

Néanmoins, la STIB reste prête à analyser des propositions éventuelles de la part du secteur privé, qu'elle évaluerait soigneusement, notamment quant aux répercussions d'une telle initiative sur le marché de la publicité, propre à la société de transports, et sur des recettes commerciales, éventuellement générées par la diffusion du quotidien dans ses installations.

En ce qui concerne la publicité des autres activités commerciales (contrat de gestion entre le Gouvernement et la STIB), c'est à la STIB seule qu'appartient le droit d'exploiter les espaces publicitaires disponibles dans les ouvrages d'infrastructures métro et pré-métro. Elle peut concéder ce droit à des tiers. Toutes les recettes afférentes à cette publicité et autres activités commerciales sont acquises à la STIB. Celle-ci prend à sa charge tous les frais y relatifs.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Wynants pour une réplique.

Mme Bernadette Wynants. — D'une part, le groupe éditeur de «Métro» a annoncé cela comme étant bouclé et, d'autre part, vous m'annoncez qu'ils n'ont pas avancé aussi vite qu'ils le laissent entendre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame Wynants, j'ai donné l'état de la question telle qu'elle est actuellement.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h 15.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.15 uur.

— *Elle est reprise à 16 h 30.*

Ze wordt hervat om 16.30 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

SCRUTINS SECRETS — GEHEIME STEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats:

— à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 22 janvier 2000);

— à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 16 mars 2000).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten:

— voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 22 januari 2000).

— voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 16 maart 2000).

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*MONITEUR BELGE* DU 22 JANVIER 2000)

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*BELGISCH STAATSBLAD* VAN 22 JANUARI 2000)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 22 janvier 2000).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 22 januari 2000).

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec d'autres secrétaires, par exemple MM. Demannez et Daems.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français. Les bulletins reprennent les noms des deux candidats et il vous appartient d'émettre simultanément un scrutin en faveur d'un premier ou d'un second candidat en cochant une croix dans les colonnes correspondantes.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met twee van de secretarissen, bijvoorbeeld de heren Demannez en Daems.

Ik herinner u eraan dat in het huidige geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan. Op de stembriefjes staan de namen van de twee kandidaten vermeld. U kan tegelijk een stem uitbrengen voor een eerste en een tweede kandidaat door een kruisje te plaatsen in de overeenkomstige kolommen.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. le secrétaire Draps à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer secretaris Draps uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 53.

Aantal uitgebrachte stemmen: 53.

Votes blancs et nuls: 16.

Blanco en ongeldige stemmen: 16.

Nombre de votes valables: 37.

Aantal geldige stemmen: 37.

Résultat du vote pour le premier candidat

Uitslag van de stemming voor de eerste kandidaat

Mme la Présidente. — Pour M. Van Brustem: 32.

Voor de heer Van Brustem: 32.

Pour Mme Bettens: 5.

Voor mevrouw Bettens: 5.

M. Van Brustem obtient donc la majorité absolue.

De heer Van Brustem bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Van Brustem, qui obtient la majorité absolue, est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

De heer Van Brustem, die de volstrekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

Résultat du vote pour le second candidat

Uitslag van de stemming voor de tweede kandidaat

Mme la Présidente. — Pour Mme Bettens: 31.

Voor mevrouw Bettens: 31.

Pour M. Van Brustem: 3.

Voor de heer Van Brustem: 3.

Mme Bettens obtient donc la majorité absolue.

Mevrouw Bettens bekomt dus de volstrekte meerderheid.

Mme Bettens, qui obtient la majorité absolue, est présentée comme deuxième candidate à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Mevrouw Bettens, die de volstrekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*MONITEUR BELGE* DU 16 MARS 2000)

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*BELGISCH STAATSBLAD* VAN 16 MAART 2000)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation d'une liste double de candidats à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 16 mars 2000).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 16 maart 2000).

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec d'autres secrétaires, par exemple MM. Demannez et Daems.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met twee van de secretarissen, bijvoorbeeld de heren Demannez en Daems.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er slechts één stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Premier candidat

Eerste kandidaat

(*Moniteur belge* du 16 mars 2000
conseiller F)

Mme la Présidente. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. le secrétaire Draps à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer secretaris Draps uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 53.

Aantal uitgebrachte stemmen: 53.

Votes blancs et nuls: 13.

Blanco en ongeldige stemmen: 13.

Nombre de votes valables: 40.

Aantal geldige stemmen: 40.

Pour M. Van Lierde: 32.

Voor de heer Van Lierde: 32.

Pour M. Thoreau: 7.

Voor de heer Thoreau: 7.

Pour M. Van Brustem: 1.

Voor de heer Van Brustem: 1.

M. Van Lierde obtient donc la majorité absolue.

De heer Van Lierde bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Van Lierde est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

De heer Van Lierde is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

Second candidat

Tweede kandidaat

(*Moniteur belge* du 16 mars 2000
conseiller F)

Mme la Présidente. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite M. le secrétaire Draps à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de heer secretaris Draps uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 55.

Aantal uitgebrachte stemmen: 55.

Votes blancs et nuls: 15.

Blanco en ongeldige stemmen: 15.

Nombre de votes valables: 40.

Aantal geldige stemmen: 40.

Pour M. Mackelbert: 32.

Voor de heer Mackelbert: 32.

Pour M. Thoreau: 7.

Voor de heer Thoreau: 7.

Pour Mme Bettens: 1.

Voor mevrouw Bettens: 1.

M. Mackelbert obtient donc la majorité absolue.

De heer Mackelbert bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Mackelbert est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

De heer Mackelbert is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et les propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EERSTE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur l'amendement et l'article réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendement en artikel van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Cerexhe à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Cerexhe bij artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

45 votent non.

45 stemmen neen.

23 votent oui.

23 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. André, Arckens, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche et Vervoort.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Azzouzi, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Decourty, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, et Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 2 et sur le tableau.

Wij stemmen nu over het artikel 2 en over de tabel.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 2 aangenomen.

Le tableau est adopté.

De tabel wordt aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE EERSTE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de M. Debry et Mme Huytebroek, à l'article 2.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heer Debry en mevrouw Huytebroek, bij artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

47 votent non.

47 stemmen neen.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche et Vervoort.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen et Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 2 et sur le tableau.

Wij stemmen nu over het artikel 2 en over de tabel.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Le tableau est adopté.

De tabel wordt aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement du Gouvernement, article 8*bis* nouveau.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement van de Regering, artikel 8*bis* nieuw.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen neen.

19 s'abstiennent,

19 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Arckens, Daems, Demol, Hance, Mahieu, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Debry, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen et Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance tel qu'amendé.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie zoals geamendeerd.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgeleg.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Debry, Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LE CODE DES TAXES ASSIMILEES AUX IMPOTS SUR LES REVENUS

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN HET WETBOEK VAN DE MET DE INKOMSTENBELASTINGEN GELIJKGESTELDE BELASTINGEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

66 votent oui.

66 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voordelegd. *(Applaus.)*

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, Decourty, De Decker, Mme De Galan, M. De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. Hance et Mme Rorive.

PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS RELATIVE AUX CONTRATS DE SECURITE ET DE SOCIETE

Votes réservés

VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE DE VEILIGHEIDS- EN SAMENLEVINGSCONTRACTEN

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous allons procéder au vote sur les amendements réservés de la proposition de recommandations.

Dames en heren, wij zullen over de aangehouden amendementen van het ontwerp van het voorstel van aanbevelingen stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Lahssaini et Daems (article 3*bis* nouveau).

Wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heren Lahssaini en Daems (artikel 3*bis* nieuw).

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

46 votent non.

46 stemmen neen.

22 votent oui.

22 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche et Vervoort.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grijp, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen et Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de MM. Lahssaini et Daems.

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 3 van de heren Lahssaini en Daems.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

47 votent non.

47 stemmen neen.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche et Vervoort.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur,

MM. Galand, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen et Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de recommandation.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van aanbevelingen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de recommandation est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van aanbevelingen aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daif, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Debry, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saidi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 7 OCTOBRE 1993 ORGANIQUE DE LA REVITALISATION DES QUARTIERS

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 7 OKTOBER 1993 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE HERWAARDERING VAN DE WIJKEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

54 votent oui.

54 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthe, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, M. Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Arckens, Demol, Hance, Mme Rorive et M. Van Assache.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu, Riguelle.

PROJET D'ORDONNANCE INSTITUANT LE SERVICE REGIONAL POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS FRAGILISES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT INSTELLING VAN DE GEWESTELIJKE DIENST VOOR DE HERWAARDERING VAN DE KWETSBARE WIJKEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

10 s'abstiennent.

10 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, M. Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Hance et Mme Rorive.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Arckens, Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu, Riguelle et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE, WALLONNE ET DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Vote nominatif

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE FEDERALE STAAT, HET VLAAMS, HET WAALS EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BETREFFENDE DE BEHEERSING VAN DE GEVAREN VAN ZWARE ONGEVALLEN WAARBIJ GEVAARLIJKE STOFFEN ZIJN BETROKKEN

Naamstemming

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

49 votent oui.

49 stemmen ja.

19 s'abstiennent.

19 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. André, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daif, Decourty, De Decker, Mme De Galan, MM. De Grave, Mme de Groote, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, Daems, Debry, Demol, Doulkeridis, Galand, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, M. Lahssaini, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Saidi, Theunissen, M. Van Assche et Mme Wynants.

PROPOSITION DE RESOLUTION (MM. RUDI VERVOORT, MARC COOLS, MME EVELYNE HUYTEBROECK, M. BENOIT CEREXHE, MME BRIGITTE GROUWELS, M. SVEN GATZ ET MME ADELHEID BYTTEBIER) MODIFIANT LA RESOLUTION PORTANT CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA PROMOTION DES VALEURS DEMOCRATIQUES AU SEIN DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE L'ASSEMBLEE REUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ADOPTEE LE 31 MARS 2000

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (DE HEREN RUDI VERVOORT, MARC COOLS, MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK, DE HEER BENOIT CEREXHE, MEVROUW BRIGITTE GROUWELS, DE HEER SVEN GATZ EN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER) TOT WIJZIGING VAN DE RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN WERKGROEP BELAST MET DE BEVORDERING VAN DE DEMOCRATISCHE WAARDEN BINNEN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK RAAD EN DE VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE, AANGENOMEN OP 31 MAART 2000

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, Decourty, De Decker, Mme De Galan, M. De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, M. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Mahieu, MM. Meunier, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vervoort et Mme Wynants.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Arckens, Demol, Hance, Mme Rorive et M. Van Assche.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MME ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGEE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES PROJETS D'AUTONOMIE FISCALE EN FLANDRE ET L'ATTITUDE DE LA REGION BRUXELLOISE DANS CE DEBAT» ET DE L'INTERPELLATION JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS CONCERNANT «L'AUTONOMIE FISCALE ET LE FINANCEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN MEVROUW ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE PLANNEN VAN FISCALE AUTONOMIE IN VLAANDEREN EN DE HOUDING VAN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST TEN AANZIEN VAN DIE KWESTIE» EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS BETREFFENDE «DE FINANCIELE AUTONOMIE EN DE FINANCIERING VAN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. François Roelants du Vivier à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les projets d'autonomie fiscale en Flandre et l'attitude de la Région bruxelloise dans ce débat» et de l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant «l'autonomie fiscale et le financement de la Région de Bruxelles-Capitale».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer François Roelants du Vivier tot de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de plannen van fiscale autonomie in Vlaanderen en de houding van het Hoofdstedelijk Gewest ten aanzien van die kwestie» en de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende «de financiële autonomie en de financiering van het Hoofdstedelijk Gewest».

Mesdames, messieurs, je vous rappelle que ce matin, alors que l'Assemblée était encore relativement clairsemée, nous avons accepté de voter sur ces ordres du jour.

La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je souhaite utiliser la possibilité de donner une explication avant le vote. En effet, comme le compte rendu analytique des travaux de la commission n'a pas encore été distribué, il serait opportun que toute l'Assemblée soit dûment informée de ce qui s'est passé en commission des Finances, lundi dernier, à la suite d'une interpellation de qualité développée par M. Roelants du Vivier, interpellation à laquelle je m'étais modestement associé, sur la problématique de l'autonomie fiscale.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous étiez modeste mais déterminé, monsieur Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Vous avez raison de le souligner, *monsieur le ministre-président.*

Nous souhaitons surtout savoir si le Gouvernement ferait usage des possibilités qui lui sont offertes, dans le cadre de la loi spéciale, de saisir le comité de concertation Gouvernement-exécutifs, sur l'avant-projet de décret du Gouvernement flamand visant à octroyer une remise d'impôt forfaitaire.

Le Gouvernement nous a répondu qu'il n'était pas vraiment nécessaire qu'il s'associe à cette demande de mise à l'ordre du jour, puisque ce point était inscrit à l'ordre du jour du comité de concertation Gouvernement-exécutifs qui devait se réunir mercredi dernier.

Deux éléments doivent être soulignés.

Selon mes informations, le comité de concertation aurait été reporté d'une semaine, à moins que ce ne soit l'examen du point qui nous occupe. Le Gouvernement pourra sans doute nous éclairer. La concertation qui permettrait de prévenir le conflit n'aurait donc pas eu lieu. Dès lors, la motion motivée que nous

proposons permettrait de «muscler» le Gouvernement dans la défense de nos droits.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il s'agit seulement d'un problème de forme, monsieur Grimberghs. Le comité de concertation, avec l'appui du Gouvernement wallon et des participants présents dont M. Chabert, a estimé n'avoir pas été formellement saisi de ce point. Il se réunira mercredi prochain, le 19 juillet, et c'est à ce moment-là que la concertation pourra commencer.

M. Denis Grimberghs. — A qui doit-on cette initiative?

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il s'agit d'une décision consensuelle de l'ensemble des participants qui se trouvaient autour de la table. Le Gouvernement wallon avait saisi le Comité de concertation et le Gouvernement flamand avait inscrit le point, conformément à l'article 9, paragraphe 1 de la loi de financement.

M. Denis Grimberghs. — Nous demandons que le Comité de concertation soit saisi par le Gouvernement bruxellois sur la base de l'article 33. Pour le reste, nous demandons que la sous-commission Fiscalité qui a été décidée au sein de la commission des Finances soit chargée de préparer, pour la rentrée parlementaire, l'ensemble des perspectives fiscales et de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, en vue des débats qui auront lieu, notamment sur cette question et sur les problèmes du financement des entités fédérées, au sein de la conférence interparlementaire et intergouvernementale du renouveau institutionnel.

Nous ne voyons guère de raison pour s'opposer à cette motion. Singulièrement, le président du FDF s'est exprimé à ce sujet en dehors des assemblées parlementaires, mais dans d'autres assemblées parlementaires, les francophones se sont montrés courageux et déterminés. Je suppose qu'il n'y aura pas de problème ici et que les mêmes élus, les mêmes formations politiques, pourront s'associer à la motion motivée que nous avons déposée. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, le groupe PRL-FDF votera dans sa très grande majorité l'ordre du jour pur et simple. Nous l'avons clairement dit en commission et M. Roelants du Vivier l'a dit en notre nom: notre groupe est opposé au projet de décret de la Communauté flamande. Nous craignons qu'il s'agisse d'un premier pas vers l'autonomie fiscale, voire le confédéralisme fiscal dans notre pays. Ce ne peut être que dommageable pour Bruxelles qui n'a pas les moyens de supporter une concurrence fiscale et aussi pour notre pays au niveau du maintien de l'union économique et monétaire.

Nous n'estimons pas nécessaire de voter une résolution s'adressant à nous-mêmes pour dire que la sous-commision du Parlement doit se réunir. Mais nous soutiendrons effectivement la tenue d'un débat en sous-commission; nous entendons, comme prévu, que la sous-commission «fiscalité» puisse débattre, à la fois, de la problématique de la fiscalité régionale et de celle du financement; nous entendons également qu'elle puisse préparer le travail pour ceux qui participent à des négociations institutionnelles dans divers cénacles. En votant l'ordre du jour pur et simple, nous voulons apporter notre appui au Gouvernement et lui accorder notre confiance pour que, après les élections, il veille particulièrement à défendre les intérêts de Bruxelles dans les négociations institutionnelles qui se dérouleront très probablement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Madame la Présidente, je tiens à prendre la parole pour justifier mon abstention sur le vote de l'ordre du jour pur et simple déposé par la majorité, à la suite de l'interpellation que j'avais développé. En effet, la réponse que le ministre-président m'avait donné en commission des Finances de ce lundi 10 juillet m'avait quelque peu apaisé puisqu'un Comité de concertation devait avoir lieu ce mercredi 12 juillet. Or, le ministre-président vient de déclarer que le Comité de concertation s'est bien réuni mais n'a pas abordé le point.

En conséquence, je regrette qu'à la veille des vacances parlementaires, nous ne disposions pas d'informations complémentaires quant à la divergence d'interprétation qui semble émerger concernant les accords de la Saint-Eloi.

Je pense que la pérennité d'accord repose sur le respect de chacun des partenaires.

Je réitère donc mon souci quant au fait que ces accords respectent la loi de financement, la progressivité de l'impôt et que toute réduction d'impôt qui pourrait se faire en Flandre soit une opération neutre financièrement pour Bruxelles et la Wallonie en matière, notamment, d'intervention de solidarité nationale. *(Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck.— Madame la Présidente, je ne puis que déplorer le dépôt de cette motion pure et simple sur une demande exprimée par deux groupes d'une discussion sur un sujet particulièrement urgent. Le ministre-président l'a d'ailleurs dit lui-même: il faudra très rapidement se saisir de ce dossier de financement.

Si l'on avait écouté ECOLO, ce débat aurait déjà pu être entamé voici quelques mois, quand nous avons demandé que notre commission des Finances discute de ce sujet.

Je ne crois pas qu'au travers de la motion que nous avons déposée, nous demandions quelque chose «à nous-mêmes», Monsieur Cools. Notre objectif était d'organiser les débats assez rapidement. Nous demandons que, dès septembre, c'est-à-dire dès que les commissions pourront se réunir, la commission des Finances entame les discussions sur ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, le groupe socialiste soutiendra sans réserve l'ordre du jour pur et simple. Je pense en effet que l'on ne peut à la fois voter la confiance au Gouvernement et ne pas voter la motion pure et simple. Il n'y a pas de demi-mesure en la matière, me semble-t-il. Je considère que c'est l'ordre du jour pur et simple qui doit être voté.

En outre, par rapport à la demande exprimée par Mme Huytebroeck, nous avons discuté régulièrement en Bureau élargi de toutes ces questions sensibles. Je crois que, là aussi, il y a une certaine correction à avoir vis-à-vis du partenaire flamand puisque, dans un certain nombre de domaines, nous avons demandé qu'une série de demandes soient reportées. Dès

lors, il faut être cohérent et ce que l'on demande aux uns, nous devons l'accepter des autres.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, j'ai, moi aussi, un souci de cohérence. J'ai essayé lundi de parvenir à un texte de motion motivée, qui n'a malheureusement pas pu recueillir l'adhésion de tout le monde. Donc, je m'abstiendrai.

Mme la Présidente. — Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Denis Grimberghs et Mme Evelyne Huytebroeck.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Denis Grimberghs en mevrouw Evelyne Huytebroeck.

L'ordre du jour pur et simple est déposé par MM. Marc Cools, Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier.

De eenvoudige motie wordt door de heren Marc Cools, Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier ingediend.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

36 votent oui.

36 stemmen ja.

26 votent non.

26 stemmen neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Cools, Mme De Galan, MM. Daif, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Moock, Mme Neyts, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas et Vervoort.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Debry, Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Meunier, Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saidi, Theunissen, MM. Van Assche et Wynants.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Clerfayt, Cornelissen, de Patoul, Mme Molenberg et M. Roelants du Vivier.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 25.*

De plenaire vergadering wordt om 17.25 uur gesloten.

57.847 — E. Guyot, s. a., Bruxelles